

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 14 avril 2008**

**Étaient présents :**

**Michel DUPRE, Pierre ORTIN SERRANO, LESIEUR Bernard, SCHARRE Laetitia, CALVET Bernard, BLEUZEN Willy, BRUGNON Valérie, DAMIENS Yann, DJOUDI Richard, DOUMAYROU Eric, LABBE Anne Marie, PLANA Marie Thérèse, PALMIERI Jacqueline, RICHARD Christophe.**

**Monsieur le Maire ouvre la séance et fait adopté l'ordre du jour, il procède ensuite à l'élection d'un secrétaire de séance. M. DOUMAYROU Eric est élu secrétaire de séance.**

### **1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 14 mars 2008**

**Adopté à l'UNANIMITE**

### **2 – APPROBATION du COMPTE DE GESTION – COMPTE ADMINISTRATIF**

**Madame LABBE :** "Le compte administratif 2007 du budget de la commune, section investissement et section de fonctionnement s'élève à 1.463.020.30 €, pour la partie dépenses, et de 1.584.098.22 € pour la partie recettes, sachant que l'on reporte les résultats positifs ou négatifs de l'exercice antérieur nous arrivons à un excédent de clôture de 396.959.79 € pour le compte administratif 2007, ce compte administratif dressé par les marie est en concordance avec le compte de gestion du même exercice établi par le receveur de la commune.

**Monsieur DJOUDI :** " On se prononce à la fois sur l'exercice 2006/2007, mais l'année dernière vous vous étiez déjà prononcé sure celui de 2006 ?"

**Madame CASELLA :** "L'excédent ou le déficit du compte administratif est toujours cumulé d'un exercice à un autre.

**Monsieur BLEUZEN WILLY :** "demande ce qui explique le déficit de l'année 2006 en section d'investissement.

**Madame CASELLA :** "C'est un déficit fictif, puisqu'il peut provenir d'une subvention prévue sur l'exercice et non réalisée en fin d'année, ou d'un emprunt non réalisé. L'équilibre se fait sur l'exercice suivant au vu des restes à réaliser, tant dépenses que recettes »

**Le compte administratif est adopté à l'unanimité, Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.**

### **3 – AFFECTATION DU RESULTAT**

**Madame CASELLA :** "Nous avons vu dans la délibération précédente que l'on avait un résultat d'investissement excédentaire cumulé de 118 167,55 euros, qui sera reporté au budget 2008, ce résultat excédentaire servira à couvrir les restes à réaliser de l'exercice précédent. Nous avons un résultat excédentaire de 118.167.55 € un reste à réaliser recettes de 105.824.71 €, soit un total de recettes de 223.992.26 €, à ce total nous déduisons les restes à réaliser dépenses soit 254.757.98 €, nous avons besoin d'un financement 30.765.62 €. Pour couvrir ce besoin de financement nous allons nous servir du solde excédentaire de la section de fonctionnement, pour couvrir les dépenses de l'année précédente, et éventuellement pour des dépenses nouvelles. Cette somme sera portée à l'article 1068 et le solde reporté en section de fonctionnement.

**La présente délibération est adoptée à l'unanimité**

### **4 – COMPTE DE GESTION / COMPTE ADMINISTRATIF POUR L'ASSAINISSEMENT**

**Madame LABBE :** "Le compte administratif assainissement présente un montant de dépenses cumulé fonctionnement et investissement de 93.234.95 € et pour la partie recettes 148.799.84 € pour l'exercice 2007, en tenant compte du résultat négatif de la section d'investissement de l'année 2006, nous arrivons à un solde positif 2006/2007 de 1.500.27 €

**Madame CASELLA :** "le déficit d'investissement s'explique de la même façon que pour le budget de la commune, subventions non reçues et emprunt non réalisé. Les conditions n'étant pas favorable pour la réalisation de l'emprunt fin 2007, il était préférable d'attendre l'exercice 2008 pour sa réalisation.

**Monsieur le Maire :** "Le réseau d'assainissement est réalisé à peu près à 100 % à Leudeville. Nous avons joint au PLU un schéma directeur d'assainissement, toutes les conduites ont été examinées, compte tenu de l'ancienneté du réseau nous aurons de très grosses réparations à effectuer, des changements sur des portions de canalisation, on en parlera quand nous prendrons la délibération d'adhésion au syndicat de la rivière Juine.

**Le compte administratif de l'assainissement est adopté à l'unanimité, Monsieur le Maire ne prend pas part au vote**

## **5 – AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET 2007 D'ASSAINISSEMENT**

**Madame LABBE :** "Le solde d'investissement déficit cumulé est de – 34. 539, les restes à réaliser en dépense 29 077,01 €, les restes à réaliser recettes 63 616.81 €, la section d'investissement est en équilibre. Il est demandé d'affecter une partie du résultat excédentaire du fonctionnement pour des dépenses nouvelles à hauteur de 36.040.07 €

**Monsieur DOUMAYROU** demande en quoi consistent les restes à réaliser dépenses sur ce budget.

**Il lui ait répondu que cela concerne des dépenses pour les réseaux.**

**La présente délibération est adoptée à l'unanimité**

## **6 – BUDGET PRIMITIF de la commune**

**Madame LABBE :** Le budget primitif s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 1.736.392.50 €. Ce budget est un budget prévisionnel qui peut être régularisé par un budget supplémentaire ou des décisions modificatives en cours d'exercice.

**Monsieur DAMIENS :** Pouvez vous nous expliquer la raison de la baisse des frais de nettoyage.

**Madame CASELLA :** "Cela s'explique par le fait que la commune fait moins appel à l'entreprise extérieure. Nous basculons la sous traitance vers les employés municipaux. D'autre part le poste apprentie disparaît dans les frais de personnel.

**Monsieur DJOUDI :** "un poste attire mon attention le 6065 qui me paraissait déjà élever dans les exercices précédents et qui augment encore cette année. »

**Monsieur le Maire :** "Ce poste concerne uniquement la bibliothèque Achats de livres et CD.

## **7 – Délibérations pour les subventions aux associations pour le Budget Primitif 2008**

**Madame LABBE :**

La subvention du CCAS (800€) est en diminution par rapport à 2007 suite à un excédent important sur le budget du CCAS.

Il sera possible dans tous les cas de figure si le besoin s'en ressent de donner une subvention supplémentaire.

**La présente délibération est adoptée à l'unanimité.**

Dans le cadre de leurs activités, les associations présentent leur demande de subvention pour le budget primitif 2008, à l'appui de ces demandes les associations adressent un dossier à Monsieur Calvet, Adjoint au Maire Chargé des Associations, qui comporte le bilan de l'année 2007 et le budget prévisionnel 2008. Au vu de ces demandes et compte tenu de la nature des projets qui représentent un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider, il est proposé les subventions suivantes :

- AFAL : 300.00 €
- Amicale du Personnel : 980.00 €
- APPACE : 702.00€

**Monsieur CALVET :** " L'APPACE, c'est l'Association Pour le Plateau Agricole du Centre Essonne, cette association regroupe un certains nombres de communes sous le signe de l'intercommunalité et défend les produits du terroir et tout ce qui touche au domaine agricole, elle réalise des ventes et chaque commune adhérentes règle une cotisation. La subvention portée au budget primitif rattrape aussi celle de l'année dernière qui n'a pas été versée, soit 702 € pour les deux années. Cette association a pour objectif d'intégrer les citoyens, les associations de défense de l'environnement et le consommateur, les groupes d'usagers, les agriculteurs, ainsi que les communes, les établissements publics à caractère intercommunal, et le Conseil Général de l'Essonne tous concernés par la

préservation de la vocation agricole du territoire qui s'étend de Lisses à Brétigny, ce territoire est nommé Plateau Agricole du Centre Essonne.

**Madame LABBE :**

- CIJ (Centre d'Information Jeunesse) : 50 € (Adhésion)
- Le Comité des Fêtes : 1400,00 €
- Le Judo Club de Vert le Grand : 600.00 €
- Musique Buissonnière : 2000.00 €
- Les Pompiers de Vert le Grand : 500.00 €
- Ribambelle : 500.00 €

**Monsieur CALVET :** "Juste un mot concernant l'association Ribambelle c'est une association qui existait déjà mais qui a été redéfinie, il a été décidé de lui accorder 500.00 € pour démarrer sachant qu'un nombre non négligeable d'enfants participent aux activités : 24 enfants. »

**Madame LABBE :** "

- Tennis Club Leudevillois: 1220.00 €
- Union des Anciens Combattants : 100.00 €
- VTT : 700.00 €"

**Monsieur CALVET :** "Il a été décidé vu l'année quelque peu exceptionnelle d'élection de renouveler la somme qui avait été attribuée l'année précédente par principe, il n'y a aucune baisse ou augmentation par rapport à toutes ces subventions. La commission culture et vie associative qui commence à s'organiser souhaite réfléchir, voir le lien existant entre les projets de chacune de ces associations et les demandes de subventions qui sont faites, afin d'étudier la question sur l'année de telle façon, que l'année prochaine on puisse et non reconduire une subvention, de l'attribuer en toute connaissance de cause en prenant en comptes les tenants et aboutissants. Nous souhaitons valoriser l'investissement dans les projets concernant notre village.

**Monsieur DJOUDI :** "Il faut en commission travailler sur une amélioration des critères retenus, jusqu'à présent il y avait un critère : le nombre d'adhérents mais qui nous parait pas forcément le seul critère à retenir, il y a parfois certaines associations qui vont avoir des projets ambitieux qui peuvent avoir des répercussions sur le village, il faut nous donner la possibilité de pouvoir observer ce genre de projets sur le village pour les aider d'avantage quand le cas se présente."

**Monsieur CALVET :** "Concernant Le Club des jonquilles avec Mme Palmieri nous avons rencontré Monsieur Labrousse, il a été décidé qu'une réunion se tiendrait à l'issue d'une information donnée aux Leudevillois pour inviter un maximum de gens pouvant se sentir concerné par cette association, de telle façon qu'ils puissent y avoir une reprise de bureau.

Remarque sur le Comité des Fêtes, suite a une discussion en commission culture, et après rencontre avec Monsieur VITTI, nous avons le souhait et l'objectif de travailler de concert de façon à ce que le comité des fêtes soit remis au cœur du village, il l'est déjà par ses actions mais nous souhaitons qu'il prenne une place plus importante.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**8 – Participation à divers syndicats**

SDIS	59.00 €
A.M.F	186.00 €
A.M.I.F	110.00 €
ARTEL 91	50.00 €
MISSION LOCALE	1.863.00 €
S.I.C.E.H.M	600.00 €
S.I.S.A	2.015.00 €
U.M.E	108.00 €

**Madame**  
"Dans le cadre du

**LABBE** :  
budget primitif

2008 il est prévu dans les crédits ouverts la participation à divers syndicats dont la commune est adhérente, il convient d'approuver ces participations à l'article 6553 et 6554."

**Monsieur le Maire :** " Je voudrais simplement ajouter qu'il y a une menace sur le syndicat départemental, service incendie, il est question que le Conseil Général se désengage et de rebasculer toutes les dépenses du service incendie sur les communes.

**Monsieur DJOUDI** " Est-ce une décision unilatérale ou est ce qu'une discussion avec les maires doit avoir lieu.

**Monsieur le Maire:** Les maires sont représentés au sein de ce syndicat, le département pour des raisons de restrictions budgétaires avance cette idée, est ce que cela sera un transfert total ou partiel, pour l'instant nous n'avons aucune information. Mais malgré tout c'est une menace. Le conseil d'administration devant être renouvelé, nous prendrons des informations le moment venu et agirons.

Concernant l'Union des Maires de l'Essonne c'est quelque chose de très important, au niveau administratif et juridique. Nous obtenons des réponses très rapides de leur part.

**Monsieur Ortin Serrano:** La Mission Locale des Trois Vallées est une association avec représentation de 30 communes qui siègent à l'assemblée générale, les décisions sont prises à ce niveau. Cet organisme s'occupe des jeunes en difficulté, de 16 à 25 ans.

#### **La présente délibération est adoptée à l'unanimité**

**Madame LABBE** continue l'exposé sur le budget primitif, chapitre 66 charges financières, remboursement des intérêts de la dette, le remboursement du capital se trouvant en section investissement.

Les dépenses d'ordre se trouvent en recettes et en dépenses, et concerne principalement la somme pour le remboursement de la dette.

Concernant la partie recettes, on retrouve les produits des services, (centre, cantine, sorties, étude)  
Les impôts et taxes.

Vote des taux : pour équilibrer le budget il nous faut pourvoir l'insuffisance entre les dépenses prévues et les recettes prévisionnelles, pour cela nous équilibrons avec les impôts locaux 476.330 €

taxe habitation 16.47 %                      foncier bâti 19.68 %                      foncier non bâti 89.77 %

ce qui fait une augmentation du taux de 2.5 % par rapport à 2007, (habitation, bâti) 1.25 % (non bâti).

La taxe professionnelle est répartie par la CCVE qui nous reverse un pourcentage,

La compétence ordures ménagères est prise au niveau de la CCVE, ce qui devrait amener à terme des recettes supplémentaires.

#### **La présente délibération est adoptée à l'unanimité**

Les diverses autres recettes concernent les dotations des divers organismes (CAF, Conseil Général) et le produit de la location salle des loisirs.

**Le budget de fonctionnement du budget primitif ainsi présenté au Conseil Municipal est adopté à l'unanimité.**

**Section investissement: Présentation en opérations, pour une partie avec les restes à réaliser de l'année précédente et les propositions nouvelles pour le budget 2008.**

**Le remboursement du capital n'est pas affecté en opération, ainsi que les recettes TVA, TLE et emprunt à réaliser pour couvrir le budget primitif.**

**Il y a possibilité par une décision modificative de transférer les crédits d'une opération à une autre, si nous décidons d'abandonner les restes à réaliser.**

Les nouvelles dépenses prévues au budget sont principalement, pour le réaménagement du service technique, l'achat d'un nouveau tracteur ou un petit camion, et les travaux de voiries.

**La partie investissement du budget primitif est adoptée à l'unanimité.**

**Le budget primitif soumis au vote des élus est adopté.**

**9- Délibération de dissolution de la caisse des écoles.**

**Madame CASELLA** : la caisse des écoles ne fonctionnant plus depuis trois ans, le percepteur nous demande de mettre fin à l'existence juridique et administrative de celle-ci.

**La présente délibération est adoptée à l'unanimité**

#### **10- VOTE DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT**

**Le budget est adopté à l'unanimité**

#### **11- Adhésion au syndicat de la Juine**

Suite au courrier reçu du président du syndicat dont Monsieur le Maire donne lecture, il est demandé au Conseil Municipal d'adhérer à ce dit syndicat.

La délibération soumise au vote des conseillers est ôtée de l'ordre du jour, en attente de plus de renseignements sur la nécessité de l'adhésion de la commune.

#### **12- Délibération de rectification du PLU**

**Il convient de rectifier la délibération précédemment adoptée, en ôtant les zones agricoles du périmètre du droit de préemption**

**La présente délibération est adoptée à l'unanimité**

#### **13- Délégations du Maire**

**Madame CASELLA**: lors du vote de la délibération au dernier conseil, donnant délégations au Maire pour les affaires de la commune, il convenait de fixer le montant d'autorisation donnée pour effectuer une ligne de trésorerie, celle-ci est fixée à 100.000 €

**La présente délibération est adoptée à l'unanimité**

#### **14- Délibération délégué à la commission des finances.**

**Madame PALMIERI** présente sa candidature

**La présente délibération est adoptée à l'unanimité**

#### **15- Délibération délégué à la commission sécurité, travaux**

**Madame PALMIERI** présente sa candidature

**La présente délibération est adoptée à l'unanimité**

#### **16- Délibération délégué à la commission culture**

**Madame PALMIERI** présente sa candidature

**La présente délibération est adoptée à l'unanimité**

#### **17-Délibération délégué à la Mission Locale**

**Madame PALMIERI** présente sa candidature

**La présente délibération est adoptée à l'unanimité**

#### **18-Délibération désignation d'un correspondant Défense**

**Madame PLANA** présente sa candidature

**La présente délibération est adoptée à l'unanimité**

#### **19-Délibération désignation d'un correspondant auprès du CNAS**

**Madame PALMIERI** présente sa candidature

**La présente délibération est adoptée à l'unanimité**

L'ordre du jour étant achevé la séance est levée

Le Secrétaire

Le Maire